

Lutte contre l'immigration clandestine à Meyo-Kyè

Un passeur notoire et trois sans-papiers neutralisés par les pandores

SCOM  
Libreville/Gabon

**JEAN** Ngoua-Abagha alias Tao, Gabonais d'une trentaine d'années, a été appréhendé dernièrement par les éléments de la brigade de gendarmerie du district de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem. Il est poursuivi pour ses activités de passeur présumé. Le véhicule de Ngoua, très actif dans la zone dite des Trois frontières, a été pris avec trois "sans-papiers" à bord - deux Maliens et un Camerounais - qu'il tentait d'amener à Bitam, le chef-lieu du département du Ntem.

Déférés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de cette localité.

Ce mardi 31 janvier, dans l'après-midi, les Officiers de police judiciaire (OPJ), informés de l'activisme de Tao, mettent en place un plan en vue de le traquer. Ainsi, au lieu de débiter leur patrouille dans le sens Meyo-Kyè/Bitam, en passant par le village Essatop, les enquêteurs font plutôt le trajet inverse. Après une vingtaine de kilomètres de route, les pandores improvisent un poste de contrôle



Photo : D.R

Jean Ngoua-Abagha (lunettes) et les trois clandestins arrêtés à Meyo-Kyè...

à la sortie du village Mbon-gété, soit à environ 16 km de Meyo-Kyè.

Au bout de deux heures, l'attente des limiers finit par payer, car l'automobile de Jean Ngoua-Abagha tombe dans la souricière. Le passeur, les deux Maliens et le Camerounais sont aussitôt mis aux arrêts.

Les immigrés clandestins révéleront par la suite aux gendarmes que, pour entrer illégalement sur le territoire gabonais, ils auraient payé une importante somme d'argent à Ngoua-Abagha.

Ces derniers sont poursuivis par le parquet d'Oyem



Photo : L'Union

... séjournent à la prison centrale d'Oyem en attendant leur jugement.

pour immigration clandestine et défaut de carte de séjour. Tandis que le Gabo-

nais l'est pour complicité d'immigration clandestine. Tous ces individus séjour-

nent actuellement à la prison centrale d'Oyem, où ils attendent d'être jugés.

Viol présumé sur une mineure à Melen

L'instinct pervers de Mambouara et de son acolyte

COE  
Libreville/Gabon

**DEUX** jeunes gabonais sont actuellement en garde à vue dans les locaux de la brigade sud de gendarmerie du camp Roux pour viol présumé sur une fille de 14 ans. Il s'agit de J.M.M.N, 17 ans, élève en classe de 5e au lycée Jean-Baptiste Obiang Etoughe, et Etienne Mambouara, 18 ans, tous domiciliés au quartier Melen. Le rapport du gynécologue indique que la gamine aurait effectivement eu des rapports sexuels. Et qu'elle n'en serait pas à son premier acte.

Interpellés le week-end écoulé par les gendarmes, les deux jeunes hommes devraient être présentés devant le parquet de Libreville la semaine prochaine. Un troisième présumé complice, dont l'identité ne nous a pas été communiquée, serait en fuite.

Etienne Mambouara avoue qu'il courtise la gamine depuis un certain temps. Et le jour des faits, alors qu'il est debout devant le portail de son domicile, en compagnie de J.M.M.N et de son autre acolyte actuellement en cavale, il voit arriver la demoiselle. Mambouara charge J.M.M.N de faire savoir à cette dernière qu'il souhaite lui parler. Ce qu'elle accepte volontiers, selon le jeune homme.

En engageant la conversation avec son interlocutrice, Mambouara dit avoir commencé par lui demander de lui donner les preuves de son amour envers lui. Réaction positive, d'après lui, de la part de la fille. Puis, raconte-t-il, s'en suivra une série de parties de jambes en l'air. D'abord, avec Mambouara, puis avec l'un de ses amis!

Lorsque la demoiselle regagne son domicile, sa mère ne met pas bien du temps pour comprendre



Photo : COE

Mambouara et J.M.M.N attendant d'être présentés devant le parquet de Libreville.

que quelque chose de grave est arrivé, d'autant que la petite se plaint de douleurs au bas-ventre. Soumise à un interrogatoire, la gamine finit par

cracher le morceau. Ses parents se rendent ensuite au domicile de Mambouara, histoire d'arracher ses aveux, avant de conduire le concerné à la gendarmerie

nationale, où il est actuellement en garde à vue, en compagnie de J.M.M.N. Pas son autre ami, qui parviendra à semer les gendarmes, entre-temps.

Faits d'ailleurs

Quatre policiers suspendus

A Aulnay-sous-Bois (France), après le placement de garde à vue de quatre policiers soupçonnés de viol sur un jeune homme de 22 ans, trois d'entre eux ont été mis en examen pour "violences aggravées". Le quatrième a été mis en examen pour viol. Les quatre agents ont été suspendus par le ministère de l'Intérieur.

Le corps de Rob Stewart retrouvé au large de la Floride

Le corps inerte du cinéaste Rob Stewart a été retrouvé à une distance de 90 mètres de sa dernière position connue et à 65 mètres de profondeur. Les circonstances exactes de sa mort ne sont pas encore connues mais selon plusieurs médias, le matériel de plongée pourrait être en cause. Durant son expédition, Rob Stewart a utilisé un recycleur, un appareil de plongée ultra-sophistiqué qui permet de ne pas relâcher de bulles dans l'eau et d'être ainsi bien plus discret. L'enquête devrait déterminer si oui ou non le matériel est responsable d'une perte de connaissance. Le défenseur des requins, biologiste, réalisateur et photographe canadien était porté disparu depuis le 31 janvier 2017. Il est mort à 37 ans.

Un beau-père et la mère mis en examen

Le beau-père et la mère de Yanis, le petit garçon de 5 ans qui avait été puni pour avoir fait pipi au lit et qui a été retrouvé mort à proximité d'un canal, à Aire-sur-la-Lys (France), ont été mis en examen hier. Julien M. est poursuivi pour "crime et homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans" et "violences volontaires sur mineur de moins de 15 ans par une personne ayant autorité". Il risque la réclusion à perpétuité. Emilie I., la mère du petit Yanis est poursuivie, quant à elle, pour "abstention volontaire d'empêcher un crime ou un délit". Elle risque 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La mère, 23 ans et le beau-père, 30 ans, étaient en couple depuis août 2015, sans autre enfant.

Un Tunisien mis en examen pour meurtre

Un Tunisien de 26 ans - dont l'identité n'a pas été révélée -, a été mis en examen pour avoir tué un client lors d'une querelle dans un bar dans le nord-est de la Pologne, meurtre qui a entraîné des tensions raciales autour de l'établissement.

Rassemblés par JNE